



## Coupe du Rhône d'escalade

### Règlement

#### septembre 2015

#### 1. Les Objectifs

La coupe du Rhône, compétition promotionnelle, ouverte aux jeunes et aux adultes du département a pour objectifs de :

- Créer un véritable circuit de découverte de la compétition.
- Attirer de nouveaux grimpeurs vers l'escalade en compétition.
- Permettre à des grimpeurs de tout niveau de se faire plaisir lors d'une épreuve conviviale et abordable.
- Développer un nouveau format de compétition où les jeunes et adultes de tout niveau pourront plus grimper que dans une épreuve classique.
- Multiplier les étapes, faciliter l'organisation par les clubs et élargir le nombre d'organisateurs potentiels.

#### 2. Catégories

La coupe du Rhône est ouverte aux licenciés FFME, UNSS, UGSEL, des catégories Microbes (à l'exception des épreuves blocs et vitesse), Poussins, Benjamins, Minimes, Cadet, Junior, Senior &vétéran, Maître filles et garçons.

**Les concurrents doivent obligatoirement appartenir à un club du département du Rhône ou être domicilié dans le Rhône avec une licence hors-club.**

#### ATTENTION :

Ne peuvent participer à la coupe du Rhône :

- Les finalistes du championnat départemental
- Les demi-finalistes du championnat régional
- Certains cas particuliers étudiés par le CD.

Cela concerne la saison précédent le début de la coupe du Rhône ainsi que la saison en cours.

#### 3. Règlement

Le règlement appliqué sur les étapes de coupe du Rhône sera conforme à celui défini dans les règles du jeu de la saison en cour. Ce règlement est disponible sur le site de la fédération Française de la Montagne et de l'escalade au lien ci-dessous :

<http://www.ffme.fr/federation/page/textes-et-reglements.html#competition-escalade>

#### 4. Surclassement

Aucun surclassement n'est possible en dehors du surclassement des compétiteurs des catégories maîtres dames et maîtres hommes dans les catégories senior-vétéran dame et senior-vétéran homme respectivement.

#### 5. Les étapes

##### 5.1 Difficulté :

Les compétitions de difficulté se dérouleront sur deux tours, qualification plus finale

Les qualifications se dérouleront sur 3 voies à parcourir = 1 facile, 1 moyenne, 1 difficile.

Chaque concurrent n'aura qu'un seul essai pour réaliser les trois voies.

Les catégories microbes et poussins grimpent en moulinette, les autres catégories grimpent en tête. Pour ces deux catégories la voie sera considérée comme sortie lorsque le grimpeur contrôle la dernière prise de la voie. Cette prise sera encadrée (couleur autre que noir).

Les compétiteurs s'assurent entre eux, sauf pour les catégories microbes et poussins où un assureur est fourni par le club organisateur.

Pour simplifier l'organisation, contrairement à ce que précise le règlement on pourra avoir plus de deux voies dans un même couloir par conséquent, l'ouverture se fera en imposant une couleur de prise au compétiteur.

Toutes les mesures devront être prises pour éviter les risques de confusion :

o Couleurs facilement identifiables dans une même ligne

o Prises propres

o Ce dispositif de marquage pourra être complété d'un marquage visible au scotch aussi bien pour les mains que pour les pieds en cas de présence d'un compétiteur présentant une déficience avérée de distinction des couleurs, dans ce cas le compétiteur devra prévenir au moins une semaine avant l'organisation. Ce dispositif sera également utilisé si le couloir comporte des prises dont les couleurs peuvent facilement être confondues

## 5.2 Bloc :

L'étape de bloc se déroulera sur un tour, sous la formule contest à essais illimités en auto arbitrage et arbitrage par juges sur les blocs les plus difficiles.

Valeur du bloc : 1000pts/nombre de grimpeurs de la catégorie ayant sorti le bloc.

Une superfinale sera organisée, uniquement en cas d'ex-aequo à la première place de la catégorie.

## 5.3 Vitesse :

La compétition se déroulera sur deux tours.

### 5.3.1 Qualifications :

- Cas des voies identiques :

Le compétiteur fait successivement 1 tentatives dans chacune des 2 voies.

La meilleure des 2 prestations est retenue pour le classement.

- Cas des voies non identiques : chaque compétiteur fait deux tentatives dans chaque voie. On garde pour chaque voie le meilleur des deux temps. On utilise la somme des meilleurs temps dans chacune des voies pour le classement.

### 5.3.2 Finales :

Sous forme de duel à élimination directe (quart, demi, finale)

## 6. Arbitrage

Président de jury : Un adulte diplôme président de jury niveau 1 au moins 3

## 7. Classement

### 7.1 Classement individuel de l'étape

Un classement individuel par catégorie, sera établi à chaque étape.

### 7.2 Classement général de la coupe du Rhône

Il sera attribué à chaque concurrent des points en fonction de son classement.

Afin que tout grimpeur ayant participé à au moins une étape de la coupe du Rhône apparaisse dans le classement final le calcul des points se fera de la manière suivante :

1er : 100 points	11ème : 31	21ème : 10	32ème : 1
2ème : 80 points	12ème : 28	22ème : 9	33ème : 1
3ème : 65 points	13ème : 26	23ème : 8	34ème : 1
4ème : 55	14ème : 24	24ème : 7	35ème : 1
5ème : 51	15ème : 22	25ème : 6	...
6ème : 47	16ème : 20	26ème : 5	
7ème : 43	17ème : 18	27ème : 4	
8ème : 40	18ème : 16	28ème : 3	
9ème : 37	19ème : 14	29ème : 2	
10ème : 34	20ème : 12	30ème : 1	

Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Le nombre de points ainsi obtenu sera arrondi à la valeur entière inférieure  
Exemple : 4 ex-aequo à la neuvième place marqueront  $(37+34+31+28)/4=32.5 \Rightarrow 32$  points

Les Championnats départementaux de difficulté, de bloc et de vitesse entrent dans le classement coupe du Rhône. Seuls les grimpeurs ayant droit de participer à la coupe du Rhône (voir règles d'exclusion) verront leurs points intégrés dans le classement.

Le classement général de la coupe du Rhône sera effectué en prenant pour chaque concurrent la somme des points obtenus dans les différentes étapes où il a participé. Une seule étape « joker » n'entrera pas en compte dans le classement.

Le classement général sera donc calculé sur la somme des meilleurs résultats sur N-1 étapes pour une saison de coupe du Rhône comptant N étapes.

Exemple : Pour une saison de coupe du Rhône sur 6 étapes le classement final sera établi sur les 5 meilleures performances de chaque grimpeur de la catégorie

### **7.3 Classement club**

Le classement club concerne uniquement les catégories : microbe, poussin, benjamin.

Il sera établi en calculant la somme des points obtenus par le club sur chaque étape.

Sur chaque étape seront pris en compte les 4 meilleurs résultats filles et les 4 meilleurs résultats garçons de chaque club affectés des points individuels obtenus par les grimpeurs.

### **8. Réclamations**

Conformément au règlement FFME toute réclamation ne pourra être faite que par l'entraîneur ou le compétiteur lui-même. La réponse à la réclamation et la décision du président de jury sera définitive.